

DEVENIR GARDE - CHASSE PARTICULIER

OU SE FORMER POUR DISPOSER D'UNE BONNE CONNAISSANCE DE LA LÉGISLATION GYNÉGÉTIQUE

OBJECTIF	Acquérir la formation nécessaire pour remplir les conditions d'aptitude technique exigées pour exercer les fonctions de garde particulier.
DATES ET HORAIRES	Les vendredi 15, 22 et 29 janvier de 13 h 30 à 19 h 30 Durée de la formation 18 h (arrêté ministériel).
LIEU	Siège FDCR.
PUBLIC	Personne désirant devenir garde particulier ou chasseur désirant se former.

PROGRAMME

• 1^{er} jour

Accueil, présentation du programme
Connaissances cynégétiques
Les bases générales du droit français
Les institutions judiciaires
La police judiciaire et ses agents
La procédure pénale (rédaction PV)
L'infraction pénale
Déroulement de l'instruction pénale
Place du garde particulier au sein de la police judiciaire

• 2^{ème} jour

Notion d'écologie appliquée à la protection et à la gestion du patrimoine
Conditions de régulation des nuisibles

• 3^{ème} jour

Réglementation de la chasse
Les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde chasse particulier
Le contrôle des contrevenants
Comportement du garde dans l'exercice de ses fonctions
Communication et présentation



Nombre de places :
30 places maximum



Formalités d'inscriptions et coût :

sur formulaire au prix de 30 € pour les sociétaires des associations de chasse affiliées (prise en charge de la documentation)

Intervenants :

Charles JULLIAN, *Directeur de la FDCR*

Didier DAILLY, *Ingénieur coordinateur du Service Technique de la FDCR*

François BRIDE, *Technicien supérieur moniteur de piégeage de la FDCR*

Roger OGEARD, *Agent technique de l'environnement de l'ONCFS*

Alain RAVOUE, *Président de l'association des gardes-chasse particulier du Rhône*